

**OBSERVER
LA CULTURE
EN RÉGION**

La Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) a coordonné les contributions des observatoires avec la participation du Département des études et de la prospective (Dep).

Ce document a été élaboré par les membres du groupe de travail :

- Valérie FAYOLLE (Arcade – Agence régionale de coordination artistique et de développement en Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- Didier SALZGEBER, Frédéric LAPIQUE (Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine) ;
- Xavier MIGEOT (Musique et danse en Poitou-Charentes) ;
- Emmanuel NÉGRIER, François BARAIZE, Philippe MAFFRE (Oppes – Observatoire des politiques publiques en Europe du Sud, Languedoc-Roussillon) ;
- Jean-Pierre SAEZ, Cécile MARTIN (OPC – Observatoire des politiques culturelles de Grenoble) ;
- Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE (Dep, ministère de la Culture et de la Communication) ;
- Véronique CHARLOT (DDAT, ministère de la Culture et de la Communication).

Remerciements

Que les directeurs régionaux des affaires culturelles et leurs collaborateurs qui ont bien voulu, tout au long de ce processus d'élaboration, nous faire part de leurs observations, soient ici remerciés.

Observer la culture en région

*Contribution
du groupe de travail
sur l'observation
culturelle en région*

Novembre 2003



RECHERCHE ET ÉTUDE DE L'ARCHITECTURE
ET DE L'ÉTUDE DE L'ARCHITECTURE

OBSERVATOIRE
DE L'ÉTUDE DE L'ARCHITECTURE

Oppes



Préface

À une époque où plus de la moitié des dépenses culturelles publiques est le fait des collectivités territoriales, il ne peut y avoir un seul modèle d'intervention culturelle, pas plus qu'il n'est possible d'ignorer les diversités des environnements locaux dans lesquels se déploient les politiques culturelles. C'est pourquoi l'observation culturelle en région est apparue au fil des années, comme un enjeu fondamental pour l'ensemble des acteurs : services centraux et déconcentrés, collectivités territoriales, institutions, secteur associatif...

La mobilisation qui s'est engagée de longue date a pris, de ce fait, plusieurs formes :

Le ministère de la Culture a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la nature et l'organisation de l'information de niveau régional.

Un premier groupe de réflexion a été constitué en 1999 (cinq directeurs régionaux des affaires culturelles, la délégation au développement et à l'action territoriale, la mission de la déconcentration et le département des études et de la prospective y participaient). Le rapport final, L'observation culturelle en région, achevé en mai 2000, rédigé par CESIA, pointait le rôle que l'observation devait jouer en termes de

capitalisation de l'information, d'aide à la décision et de communication, en particulier, dans le cadre des relations des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) avec leurs différents interlocuteurs et/ou partenaires. Plusieurs registres d'informations avaient été identifiés, qui portaient sur le contexte socioéconomique régional, la connaissance de la dépense culturelle publique, la description de l'offre culturelle, la connaissance des publics, l'économie culturelle marchande et non marchande, jusqu'à l'impact de l'intervention publique en matière culturelle. Afin de répondre à ces besoins, les conditions de l'observation avaient été soulignées : l'information produite doit être fiable, comparable (dans le temps et l'espace), complémentaire (agrégable au niveau national) et éventuellement récurrente (régulière). Destiné aux responsables du ministère en directions centrales et dans les Drac, il a débouché sur le travail d'élaboration préalable à la mise en œuvre de tableaux de bord et d'indicateurs dans les Drac.

Très tôt, dans plusieurs régions – pour certaines depuis plus de dix ans –, des initiatives ont vu le jour permettant la création d'observatoires, à pied d'œuvre pour élaborer de nouvelles méthodes d'analyse de leur environnement, avec le soutien conjugué de services de l'État en région et de collectivités territoriales. Aujourd'hui, les acteurs régionaux de l'observation sont encore peu nombreux, et de nature assez différente.

Le groupe de travail sur l'observation culturelle en région créé en novembre 2002 à l'initiative de la DDAT, dans le prolongement du séminaire européen sur l'observation régionale des politiques culturelles (Montpellier, juillet 2002), a eu pour objectif de croiser ces expériences, et de tirer parti de la richesse que constitue leur diversité.

Le document présenté ici, contribution à la réflexion sur l'observation de la culture en région, est un regard original et pragmatique sur l'observation culturelle régionale. À partir des pratiques et expériences synthétisées par les cinq structures établies en région, il donne une vision actuelle de ce qu'est l'observation, en région, de la culture, et contient quelques propositions sur ce qu'elle pourrait être.

Bruno SUZZARELLI

*Directeur de l'administration générale,
Délégué au développement et à l'action territoriale par intérim*

Introduction

Ce document est le résultat des échanges, des confrontations d'expériences et des réflexions sur des pratiques professionnelles des cinq observatoires composant le groupe. Il vise à clarifier l'objet même de l'observation (de quoi parle-t-on ?) et à mettre en évidence ses principes fondamentaux (quelles sont les règles intangibles ? à quels besoins répond-elle ? que produit-elle ? quel intérêt présente-t-elle ? etc.).

L'objectif premier n'est pas de retenir un modèle d'observation transposable clés en main en région, mais bien de produire un outil d'accompagnement. Il s'agit avant tout de développer des points de repère pour que les Drac et leurs partenaires puissent s'en inspirer comme d'une trame dans leur propre démarche partenariale. Le deuxième objectif est d'aborder un autre enjeu de l'observation culturelle en région, celui de la comparabilité et de l'articulation des différents niveaux (régionaux, interrégionaux, national, voire européen) dans les méthodologies utilisées.

Ce premier document ne peut répondre d'emblée à la totalité des questions posées sur l'observation culturelle en région.

Contexte

Le développement de la déconcentration et des politiques contractuelles, puis aujourd'hui la nouvelle phase de décentralisation, imposent une meilleure connaissance des situations régionales. Ainsi, l'observation culturelle a été inscrite dans deux protocoles de décentralisation en Languedoc-Roussillon et en Lorraine. Les deux observatoires qui existaient préalablement dans ces régions – l'Observatoire des politiques publiques d'Europe du Sud (Oppes) en Lozère et Arteca, Centre de ressources de la culture en Lorraine – ont été associés aux expérimentations. Les produits qu'ils ont constitués ont alimenté la réflexion des partenaires.

L'observation accompagne les stratégies de développement portées par les instances publiques et peut apporter une contribution à cette dynamique.

Plus largement, l'élaboration des politiques État/collectivités territoriales gagne à s'appuyer de façon pérenne sur une démarche partagée de connaissance des territoires et des équipements. Cette démarche permet de se doter d'outils d'aide à la décision et à l'évaluation pour définir des stratégies communes ou complémentaires afin d'améliorer le service rendu à la population.

Aujourd'hui, peu nombreuses sont les régions qui bénéficient de système permanent d'information permettant de disposer régulièrement de données, fiables, par territoire, par année, sur l'activité culturelle régionale.

Objectifs

Les directions régionales des affaires culturelles (Drac) et les collectivités territoriales, malgré leur volonté politique, sont confrontées aux difficultés conceptuelles, méthodologiques

et organisationnelles, liées à la mise en place d'un dispositif partagé d'observation. Il existe une très grande disparité d'approche tant dans le recueil des données que dans la définition du champ culturel. Les méthodologies nationales ne peuvent s'appliquer d'emblée aux spécificités locales. Et cependant, celles-ci doivent s'articuler, s'harmoniser pour permettre une comparabilité des données régionales avec le niveau national et interrégional.

À partir des expériences menées en région, de la pratique et du questionnement des équipes responsables de dispositifs d'observation, une capitalisation s'imposait pour transmettre un ensemble de savoir-faire.

Un groupe de travail s'est constitué entre plusieurs équipes impliquées sur les questions d'observation de la culture en région (Arteca, Oppes, Arcade, Musique et danse en Poitou-Charentes) et l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), structure à vocation nationale.

La DDAT s'est engagée dans une démarche de capitalisation qu'elle soutient et promeut dans le cadre de ce groupe de travail. Elle a garanti la communication entre les dispositifs régionaux existants et les possibilités de transfert d'expériences dans les autres régions. Elle a animé le groupe de suivi de l'observation culturelle régionale.

Présentation

Le document comporte deux parties. La première partie concerne les quatre dimensions principales d'une démarche d'observation culturelle en région qui se dégagent de la pratique des observatoires :

- ✦ définition de ce qu'elle est et de ce qu'elle n'est pas ;
- ✦ principes auxquels les observatoires souscrivent ;

- ✧ modalités de travail auxquelles ils ont recours ;
- ✧ services et produits qu'ils élaborent.

La seconde partie concerne les pratiques actuellement en cours ou envisagées en région. On y trouvera une première typologie de l'existant et des illustrations en termes de contenu. Les champs, les chantiers, puis les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission d'observation sont détaillés, des requis financiers aux moyens humains et techniques.

Une série d'annexes présente les structures existantes et quelques-unes de leurs démarches d'observation.

Ce document n'a pas vocation à décrire la totalité des méthodes mises en œuvre sur chaque thématique, ni de présenter de manière exhaustive les travaux déjà réalisés par les équipes en région. C'est pourquoi nous invitons le lecteur à prendre contact directement, à partir des éléments exposés (voir « Annexe », p. 50-62), avec les responsables des structures évoquées.

PREMIÈRE PARTIE

**Les quatre dimensions
de l'observation culturelle
en région**

Les enjeux des politiques publiques sont de plus en plus complexes. Aucune institution ne peut (plus) prétendre les appréhender et les résoudre seule.

La *dimension partenariale* du secteur culturel nécessite une gestion plus transversale des informations entre les différents niveaux décisionnels et les organisations : un espace de synthèse, de capitalisation, d'analyse au service des acteurs concernés par le développement culturel, quel que soit le domaine considéré. C'est ici que l'observation de la culture en région se propose d'agir.

Une définition

L'observation agrège et enrichit des informations produites en interne par les organisations. Elle les exploite, les met en forme, les analyse, diffuse et valorise des résultats. Elle peut également les croiser avec d'autres sources nationales (comme celles du Dep par exemple) ou européennes (Eurostat). À aucun moment, cette démarche ne se substitue aux productions internes de chaque institution tels les bilans d'activités ou les rapports de gestion.

Ainsi, l'observation culturelle en région a pour vocation de *susciter et de capitaliser des informations et analyses* au plan régional, au service de l'ensemble des institutions, des acteurs culturels, des professionnels et du grand public.

La production et la gestion d'informations au bénéfice de sa propre organisation (dimension interne) ne peuvent être assimilées à une fonction d'observation partagée. Qu'il s'agisse de l'État, de la région, des départements, des structures intercommunales, des villes ou des équipements culturels, chacun a besoin, en interne, d'outils et de méthodes de plus en plus performants pour améliorer son organisation, ses interventions, leur suivi et leur évaluation.

L'observation est une modalité particulière de production de la connaissance. Sa position extérieure aux organisations apporte un regard distancié et partagé sur les activités culturelles régionales, et aide à l'élaboration d'hypothèses communes de développement à partir de problématiques validées par l'ensemble des partenaires. En cela, c'est un processus itératif et permanent de production, de diffusion d'informations, d'analyses, validé conjointement par les institutions publiques.

L'observation culturelle en région vise à produire et à mettre à disposition des décideurs, des acteurs locaux, des professionnels et du grand public, une information actualisée et partagée, sur l'activité culturelle de la région et de ses territoires.

Précisions sur cette définition

Production d'une information...

L'observation tend tout d'abord à une production de connaissances, soit en mobilisant une information déjà disponible au sein d'autres organismes, soit en produisant des données spécifiques non disponibles par ailleurs. Les travaux engagés s'appuient sur des protocoles techniques scientifiquement établis.

... sur l'activité culturelle de la région et de ses territoires...

L'observation repose sur une gamme d'investigations plus ou moins développées en fonction des interrogations des acteurs. Elles peuvent porter sur des analyses sectorielles (la diffusion de la danse...) et intersectorielles (atlas des équipements culturels...), sur des approches transversales des activités (les financements publics de la culture, l'emploi culturel, les formations...), sur des analyses de territoire.

La mise en perspective des données sur le territoire est systématique. Celle-ci peut être régionale ou infrarégionale selon les problématiques (territoires administratifs, d'étude, d'intervention...).

... mise à disposition de tous

L'observation implique un principe de diffusion la plus large possible. L'accès à l'information est donc libre et gratuit. Il ne peut être soumis à versement de droits et ne peut faire l'objet d'aucune transaction commerciale quant à la vente de fichiers de données par exemple.

L'observation s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par la culture : État, collectivités territoriales, acteurs culturels professionnels et amateurs, acteurs de l'éducation populaire, citoyens.

Si dans son principe, l'accès aux informations et aux documents est gratuit, la vente de produits spécifiques de diffusion est possible (publications d'ouvrages et de cédéroms par exemple).

Pour les documents établis par les observatoires culturels en région, les pratiques peuvent être les suivantes :

- * un atlas de la culture sur Internet est consultable sans droit d'entrée, des revues sont téléchargeables en ligne en accès libre, des diagnostics culturels de territoire sont à disposition des lecteurs dans un espace de documentation, etc. ;
- * cependant, un support qui nécessite un coût supplémentaire de mise en forme, de reproduction, de frais de port... peut faire l'objet d'une vente au public.

Tout est question d'équilibre entre la mission publique de diffusion et d'accès à l'information et les coûts des supports mis en œuvre.

Dans tous les cas, la diffusion d'informations répond aux règles définies par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et aux principes déontologiques du secret statistique.

Une information actualisée...

L'observation suppose une activité permanente, fondée d'une part sur le recueil régulier de données (étude des financements publics de la culture), et d'autre part sur des outils stables et performants de gestion continue des informations

(base de données, système d'information géographique, cartographie...).

La continuité dans le temps permet de révéler les évolutions et de disposer d'analyses dynamiques.

...partagée et restituée

L'observation implique en amont un principe de partenariat entre les collectivités publiques dans la définition et la mise en œuvre du dispositif, ainsi que dans la production des données et des analyses. Un protocole technique commun à l'ensemble des travaux permet de produire une information de même nature, et donc comparable, sur différents territoires, secteurs ou collectivités.

La connaissance ne vaut que si elle est partagée et discutée. L'observation culturelle en région implique en aval un principe de restitution collective. Cette restitution et la mise en débat sont essentielles à l'appropriation des résultats par les différents partenaires.

Ce que n'est pas l'observation culturelle en région

Avec l'accroissement des procédures administratives, chaque organisation publique ou privée mobilise de plus en plus d'informations. Elle le fait à la fois pour rendre compte de ses responsabilités et de ses actions, pour valider ses interventions et rendre lisible sa contribution à la vie artistique et culturelle de la région.

Cela génère un flux d'informations dont la production repose, pour l'essentiel, sur les procédures administratives et financières, et s'inscrit dans des temps politiques et institutionnels. Cet ensemble de données a pour vocation première

d'alimenter les systèmes de décisions, de contrôle et d'évaluation propres à chaque acteur (État dont le ministère de la Culture, collectivités territoriales, équipements culturels).

Afin de mieux définir les limites dans lesquelles évolue l'observation culturelle en région, il convient de préciser ce qu'elle n'est pas :

- ✦ un contrôle administratif, qui porte sur la régularité des actes engagés par un service public, impliquant d'éventuelles sanctions, et non sur leur contenu qualitatif et quantitatif ;
- ✦ une fonction interne de production d'informations particulières aux organisations en région ;
- ✦ un contrôle de gestion qui traite de l'efficacité interne des réalisations, généralement au profit d'un seul commanditaire ;
- ✦ une évaluation, qui s'interroge sur l'efficience et l'efficacité dans la réalisation d'objectifs implicites et explicites de l'action ;
- ✦ une expertise, consultation d'experts extérieurs pour mener des études de faisabilité ou des audits ;
- ✦ une recherche en sciences sociales dont la validité s'apprécie au sein de la communauté scientifique.

En conclusion

L'observation culturelle en région s'articule autour de plusieurs missions structurantes :

- ✦ une mission de *production* et de *diffusion* permanentes d'informations et d'analyses sectorielles, territoriales et thématiques ;
- ✦ une mission de *restitution* des informations mises en commun et contextualisées, des données mutualisées

- de chaque organisme (rencontres régionales, publications, plate-forme régionale...);
- ✧ une mission *d'assistance technique et méthodologique* pour les acteurs impliqués (particulière ou collective) en facilitant la synthèse des analyses et des résultats;
 - ✧ une mission de *valorisation* des résultats de l'observation auprès du grand public (lisibilité des interventions, des ressources et des activités).

L'observation culturelle en région offre, à l'ensemble des acteurs, un service mutualisé d'informations, de connaissance et d'analyses sur l'activité culturelle régionale et ses modes de gestion.

L'observation ne tend pas systématiquement à l'exhaustivité : les institutions initiatrices du dispositif d'observation sont conduites à faire des choix sur les investigations à mener au regard de leurs préoccupations et des problématiques de développement portées en région. De plus, les objectifs fixés déterminent d'emblée les ressources indispensables pour le recueil des données, l'analyse et la diffusion des résultats, ainsi que les approches méthodologiques. Le budget constitue donc une limite pour le champ d'étude envisagé puisque toute analyse, et notamment le recueil de données très coûteux, est fonction de ces ressources.

L'observation culturelle en région vise :

- ✧ à favoriser l'émergence d'une réflexion collective pour les activités et projets réalisés en région et le développement des pratiques culturelles de la population;
- ✧ à constituer, à partir et avec l'aide de chaque organisation (pouvoirs publics et structures culturelles), un socle commun d'informations sur les ressources et les activités culturelles des territoires sur l'ensemble des domaines.

Des principes directeurs

Un certain nombre de principes se dégagent des expériences acquises par les dispositifs d'observation culturelle en région. Ces principes directeurs portent sur la nature de l'activité et sur les modalités de fonctionnement.

La position excentrée du dispositif

Un dispositif d'observation se positionne à l'extérieur des institutions. Cette position permet d'être pour chaque partenaire au service des stratégies de développement culturel et artistique portées par tous, sans être directement impliqué dans le fonctionnement quotidien des organisations. Cette place est indispensable si l'on souhaite aboutir à une vision globale et partagée des réalités culturelles régionales.

La position excentrée est nécessaire tant pour la mobilisation des données propres à chaque organisation que pour la reconnaissance de la fiabilité de ces informations. Enfin, elle favorise une approche contextualisée des données et permet d'en avoir une lecture distanciée.

Un principe de partenariat

Le principe de partenariat s'avère nécessaire dans la mise en place d'un tel dispositif. La Drac et le conseil régional sont les premiers garants de la dimension régionale de la démarche d'observation. Cela n'empêche nullement d'associer d'autres collectivités territoriales comme les conseils généraux, les communes voire des structures intercommunales.

L'observation peut naturellement trouver sa place dans les contrats de plan État/région dans la mesure où elle s'inscrit dans une contractualisation pluriannuelle entre plusieurs partenaires.

Elle implique en amont un principe de partenariat dans la définition conjointe des activités, dans la production des données et des analyses. Elle implique en aval une validation commune des productions réalisées et de leur restitution.

La permanence des informations

L'observation repose avant tout sur la production constante de connaissance, fondée sur un même protocole méthodologique, reproduit à intervalles réguliers (tous les ans, tous les trois ans). L'accumulation historique des données, par cette reconduction dans le temps sur le même espace, est une ressource fondamentale de l'observation, dans le souci de saisir toutes les évolutions, et de comparer les dynamiques sectorielles et territoriales.

Des études ponctuelles peuvent compléter cette production régulière d'informations, en réponse à une problématique ciblée. Elles constituent une photographie, à un moment donné. Elles n'impliquent généralement pas de suivi et ne s'inscrivent pas dans la permanence. La comparaison n'est possible que de façon simultanée, entre territoires par exemple.

Une vocation intersectorielle et transversale

Un dispositif régional d'observation de la culture vise à appréhender la réalité culturelle de la région dans sa globalité. Sa vocation est donc d'être intersectorielle et transver-

sale. L'appréhension de la totalité des secteurs culturels est essentielle pour un certain nombre de travaux qui nécessitent une entrée territoriale ou de politique publique (diagnostics territoriaux, financements publics de la culture...).

Néanmoins, les approches peuvent être restreintes à un champ particulier (spectacle vivant, patrimoine...), ou liées à des études thématiques pouvant également prendre en compte une dimension transversale (territoire, emploi...). La mise en place progressive d'un dispositif peut également se structurer autour de premières approches sectorielles.

« **Approche intersectorielle** »

Un dispositif d'observation porte sur la totalité des secteurs culturels : le patrimoine monumental, le patrimoine écrit et archivistique, les musées, les arts plastiques, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel...

« **Approche transversale** »

Un dispositif d'observation en région explore des problématiques communes à l'ensemble des secteurs, donc transversales au champ culturel : l'aménagement du territoire, l'économie, l'emploi, la formation, les pratiques culturelles...

Une vocation territoriale

Un dispositif d'observation vise à articuler systématiquement une approche (inter)sectorielle et une approche territoriale. Toutes les informations et les analyses sont donc traitées en prenant en compte les spécificités de chaque secteur et la singularité des territoires régionaux.

Les analyses territoriales mises à disposition des acteurs prévoient des données d'autres territoires (limitrophes, départementaux, régionaux, nationaux, frontaliers...) facilitant

ainsi une contextualisation des résultats. Cette mise en perspective sur le territoire resitue l'ensemble des activités culturelles dans leur environnement démographique, géographique, économique, historique et politique. Il favorise une meilleure compréhension des situations régionales.

Un principe de validation

Le principe de validation facilite l'implication des acteurs concernés s'ils sont associés à la définition et aux choix des éléments d'un système permanent d'information, qui leur permettra d'appréhender certaines problématiques. Ceci est d'autant plus important que ces choix s'inscrivent dans un contexte de construction de « référentiels » communs et partagés entre les différents partenaires publics, et entre les professionnels d'un même secteur.

Cela permet de définir au fur et à mesure entre les acteurs des critères d'accessibilité et de diffusion des informations et des analyses ainsi produites.

Au-delà de la notion de « vérification » des sources, cette démarche vise à doter le dispositif d'observation d'une déontologie et d'une éthique partagées sur l'usage et la circulation des informations.

Un principe de restitution

Tous les travaux et investigations doivent faire l'objet d'une restitution : étape indispensable pour faciliter une appropriation des résultats par les acteurs.

Deux types de restitution existent :

- ✧ les restitutions (formelles) concernant directement les institutions partenaires et les acteurs concernés par les résultats. Cela peut faire l'objet d'un comité de pilotage particulier ou d'une rencontre professionnelle associant les structures impliquées ;
- ✧ les restitutions collectives et la mise en débat des résultats. Moment privilégié d'échanges et d'explications, elles associent les élus, les responsables administratifs, les professionnels de la culture et des autres secteurs.

**L'observation culturelle en région
repose sur des principes directeurs :**

- ✧ *le partenariat dans la décision de mettre en place un dispositif et dans la définition des activités ;*
- ✧ *la position excentrée du dispositif par rapport aux organisations ;*
- ✧ *la permanence du dispositif et des informations ;*
- ✧ *une production de connaissance qui s'appuie sur des approches (inter)sectorielles et transversales ;*
- ✧ *la prise en compte de la vocation territoriale ;*
- ✧ *la validation des données et des méthodes communes et partagées ;*
- ✧ *la restitution des informations auprès de l'ensemble des acteurs.*

Des modalités de travail

Une coopération étendue

Par nature, le dispositif d'observation s'inscrit dans un environnement régional pluriel :

- ✧ il coopère de façon permanente avec les services de l'État (les services de la Drac, les services des autres ministères, le secrétariat général aux affaires régionales [Sgar]...) et des collectivités territoriales ;
- ✧ il s'appuie sur des coopérations durables avec les structures spécialisées (agences et services départementaux et régionaux musicaux, centre régional du livre, comité d'histoire régional...) ;
- ✧ parce que l'observation se propose de décrire et d'analyser les réalités de l'activité culturelle et artistique en région, ce dispositif entretient des relations privilégiées avec les structures et équipements culturels ;
- ✧ parce qu'il est amené à explorer des problématiques transversales, il tisse des liens avec d'autres organismes (Centre national de la fonction publique territoriale [CNFPT], observatoires de l'emploi et des qualifications, Institut national de la statistique et des études économiques [Insee], observatoires du tourisme, agences d'urbanisme...) ;
- ✧ parce que l'observation s'enrichit d'une confrontation des travaux, de réflexions partagées et d'échanges sur des questions de méthode, le dispositif s'appuie sur une collaboration avec d'autres observatoires culturels intervenant au niveau international, national ou sur d'autres régions ;
- ✧ enfin, parce que l'observation s'intéresse à des problématiques structurantes du champ culturel, le dispositif s'appuie sur des résultats nationaux permettant de

contextualiser les phénomènes strictement régionaux (directions centrales du ministère de la Culture, OPC, Cité de la musique...).

Un savoir-faire technique et une rigueur méthodologique

La mission de production et de diffusion de connaissances de l'observation culturelle régionale implique un ensemble de techniques, d'outils d'analyse, et de savoir-faire qui concernent cinq processus :

- * formalisation des problématiques de travail et choix des méthodes adaptées ;
- * collecte, vérification et validation de l'information ;
- * traitements systématiques des données dans des logiques (inter)sectorielles et territoriales ;
- * restitution des résultats auprès des partenaires et du public ;
- * gestion de la circulation de l'information au plan régional, et animation de temps collectifs de réflexion et de débats.

Dans la plupart des cas, des outils et des méthodes ont déjà été élaborés et expérimentés par d'autres équipes. Dans tous les cas, des équipes nationales (comme le Dep, l'OPC), des laboratoires universitaires, ou des équipes régionales ont exploré ces questions méthodologiques. Ces ressources sont mobilisables pour accompagner la mise en œuvre de programmes de travail.

Si les méthodes disponibles au niveau national, sous réserve d'adaptation, peuvent inspirer les méthodes régionales, celles-ci doivent d'abord répondre aux problématiques régionales et territoriales.

Une compatibilité et une capitalisation au plan interrégional, national et européen

L'observation en région suppose de parvenir à une compatibilité des résultats obtenus, en mesure d'assurer une mise en regard et une contextualisation des analyses, voire leur comparabilité.

La capitalisation des productions de l'observation implique un certain nombre de garanties de lisibilité des dispositifs, d'exigences méthodologiques et de cohérence des produits réalisés.

Cette fonction est particulièrement importante pour ne pas enfermer les dispositifs d'observation dans des phénomènes « trop régionaux ». Il faut donc :

- ✧ optimiser le temps d'élaboration d'outils et de méthodes en s'enrichissant de l'expérience des équipes européennes, nationales et régionales existantes ;
- ✧ pondérer et contextualiser les résultats obtenus en région par ceux produits par d'autres régions, par les observatoires et les services nationaux (le ministère de la Culture, l'Observatoire de la fonction publique territoriale, l'Observatoire de la musique, l'OPC...).

Des services et des produits

Les missions assignées à l'observation de la culture en région débouchent chaque année sur l'offre de différents services, et sur l'élaboration et la diffusion de produits.

Certains services et produits font partie des missions permanentes du dispositif d'observation : la mise à disposition de données, la participation à des instances institutionnelles ou rencontres... D'autres nécessitent une mobilisation de ressources humaines et financières spécifiques : formations professionnelles, diffusion d'ouvrages... Ces services peuvent alors faire l'objet d'une prestation ou d'une vente.

Quelques exemples de services de l'observation de la culture

- ✧ *La mise à disposition de données*, l'édition régulière de statistiques et de cartes.
- ✧ *La capitalisation des sources d'information* sur la culture au plan régional, associant tous les organismes concernés (plate-forme d'informations sur la culture, par exemple).
- ✧ *La mise en place d'espaces de réflexion* sur les besoins d'information et de connaissance.
- ✧ *La contribution aux travaux des différentes instances institutionnelles* (commissions « Culture » des collectivités territoriales, auditions du Conseil économique et social régional, conférence régionale pour l'aménagement et le développement culturel du territoire, expérimentations sur la décentralisation culturelle...).

- ✧ La *participation à des temps de rencontre* organisés par les collectivités territoriales, par les directions régionales des affaires culturelles, par les acteurs d'un territoire, par les professionnels d'un secteur (réunions de synthèse de territoire...).
- ✧ L'*accueil du public* dans un espace d'information et de documentation.

Quelques exemples de produits de l'observation de la culture

- ✧ Des *annuaires* des opérateurs culturels par secteur ou par territoire.
- ✧ Des *atlas de la culture* présentant les ressources culturelles du territoire.
- ✧ Des *ouvrages* sur des investigations.
- ✧ Des *cdédéroms* thématiques comprenant des bases de données interactives, des documents de synthèse, des restitutions de résultats.
- ✧ Des *publications régulières*, présentant la synthèse d'un programme d'activité, le calendrier des rencontres professionnelles... (revues ou dossiers thématiques, lettres d'information...).
- ✧ Un *portail Internet* sur la culture en région.

DEUXIÈME PARTIE

**Les pratiques
de l'observation culturelle
en région**

À partir des expériences menées en France et en Europe, il est possible de donner une première typologie des champs faisant l'objet d'investigations régulières au plan régional.

Cette typologie permet en amont de structurer la mise en place initiale d'un dispositif régional d'observation ; de prévoir, en aval, la montée en charge progressive des programmes d'observation validés par les partenaires.

Mais l'observation, c'est aussi des moyens humains, financiers et techniques, à mobiliser.

Une première typologie des champs d'investigation

Au cours des dix dernières années, l'expérience a montré que les questions et les travaux s'articulent généralement autour de quatre grands thèmes :

- ✦ les financements publics consacrés au secteur culturel,
- ✦ les ressources artistiques et culturelles des territoires,
- ✦ l'économie, l'emploi et la formation,
- ✦ les publics et les pratiques culturelles.

Ces thèmes se dégagent des travaux réalisés de manière très différente d'une région à l'autre. En fonction des priorités retenues et des ressources financières mobilisables, les investigations sont plus ou moins approfondies ou abouties.

Cependant, pour chaque thème, les méthodes utilisées ont été éprouvées et testées ; elles constituent un socle méthodologique commun à beaucoup d'expériences.

Les expériences illustrent la diversité des approches dans un cadre cependant relativement homogène :

- ✧ chaque région explore les thèmes de manière plus ou moins pointue en fonction des priorités régionales et des moyens financiers mobilisés ;
- ✧ les produits issus de l'observation sont variables dans leur fréquence et dans leurs usages ;
- ✧ les dimensions intersectorielle et territoriale sont en général prises en compte ;
- ✧ les programmes d'observation réalisés en région font constamment des aller et retour entre des approches spécifiques (sur un secteur culturel ou sur un territoire par exemple) et des approches plus globales.

Pour chaque thème, des logiques d'investigation ont été identifiées que nous décrivons ci-après.

Les financements publics de la culture

Les *objectifs* de cette première catégorie d'observation s'inscrivent dans le partenariat croissant de l'action publique, avec la nécessité pour chaque protagoniste de mieux connaître l'action de ses partenaires.

Le but est de quantifier et qualifier l'effort financier de l'État et des collectivités territoriales, en caractérisant avec la même méthode les grandes tendances des interventions des pouvoirs publics, en visualisant les répartitions géographiques par nature de territoire (communes, agglomérations, pays, départements...).

L'analyse des dépenses permet d'établir une première base de connaissance partagée, afin de définir, ensemble ou séparément, les objectifs de politique culturelle. Il peut être très utile de constituer, comme pour les autres études, un comité de pilotage représentatif des différents acteurs concernés par ces observations.

Les *méthodes* employées passent par l'examen des comptes administratifs des collectivités, quels que soient le niveau et le statut de celles-ci : État en général, Drac en particulier, conseils régionaux et généraux, villes et structures intercommunales. En fonction du terrain et des priorités, le panel peut être plus ou moins développé (ne concerner que les grandes villes, approcher un échantillon plus représentatif des dynamiques urbaines, périurbaines et rurales...). La mise en œuvre de ces méthodes suppose d'instituer une relation de bonne qualité avec les différents interlocuteurs territoriaux, qui disposent des données. La relation de confiance se construit dans la durée.

Les *produits* prennent la forme d'une série de chiffres commentés qui témoignent de l'intensité de l'effort culturel public dans une région, de son évolution, de sa répartition au gré des collectivités, de sa distribution selon les secteurs, les fonctions. La géographie de cet effort, et l'identification des forces et faiblesses quantitatives des territoires d'une région, sont au cœur de la perspective. La restitution doit obéir à une logique de partage, de modestie (concernant des éléments d'explication, par exemple) et de débat. Plusieurs restitutions (orale, écrite, intégrale, synthétique, en ligne...) peuvent être envisagées. La représentation cartographique joue un rôle didactique important.

Les ressources artistiques et culturelles des territoires

Le premier *objectif* est de recenser, de la manière la plus exhaustive possible, l'ensemble des organismes (publics et privés) qui agissent dans le secteur culturel et de décrire les activités réalisées.

D'autres objectifs peuvent être ici poursuivis, renvoyant chacun à une manière d'observer les ressources artistiques et culturelles.

Il peut s'agir d'une entrée territoriale, qui consiste à approfondir l'examen sur un espace singulier. La réalisation de diagnostics territoriaux fait partie de cette catégorie, et sert de base à l'élaboration éventuelle d'une compétence culturelle ou d'un projet de territoire. Il peut également s'agir d'approfondir la connaissance d'une filière, d'un secteur à l'échelle de la région entière.

Les *méthodes* varient en fonction des objectifs. Le recensement des ressources culturelles suppose la mobilisation et le recoupement de plusieurs sources d'informations, pour le repérage des équipements des acteurs et des réseaux. Un diagnostic territorial repose également sur la mobilisation des sources quantitatives (y compris les enquêtes sur les financements publics), mais aussi des aspects qualitatifs (réalisation d'entretiens, questionnaires...). La convergence des méthodes quantitatives et qualitatives est également requise pour l'étude d'une filière ou d'un secteur.

Les *produits* de ces observations intéressent différentes catégories de destinataires, bien qu'ils s'adressent en priorité aux acteurs les plus directement concernés par le territoire ou le secteur étudié. La présentation peut être simplement descriptive (atlas, annuaires, cartographies...) ou plus

analytique (diagnostic qualitatif, préconisations de développement...). Elle mêle, ou distingue selon les cas les parties quantitatives et qualitatives. Elle peut également prévoir une dimension comparative (entre secteurs, entre territoires), à même de stimuler le débat de restitution. Là encore, la cartographie permet l'état des lieux pour une période donnée, tandis que la prise en compte des évolutions (lorsque des données de même nature sont disponibles dans le temps) permet une mise en perspective de grande utilité.

L'économie, l'emploi et la formation

Le secteur culturel est un secteur composite difficile à appréhender dans la mesure où il n'existe pas pour le moment une nomenclature unique de délimitation globale du champ culturel. L'emploi culturel concerne deux réalités différentes mais complémentaires : l'emploi dans les activités et l'emploi des professions.

Le premier *objectif* est l'appréciation du poids économique de ce secteur, et des emplois qu'il génère de façon directe et indirecte.

Au-delà, les dynamiques économiques des activités culturelles à l'échelle du territoire considéré peuvent faire l'objet d'investigations afin, par exemple, de situer l'intervention publique dans un contexte plus large. De même, l'approche de l'emploi culturel devrait aborder l'évolution du marché du travail et la dynamique de professionnalisation dans les différents secteurs, voire anticiper les besoins des professionnels, en matière de formation notamment. Elle devrait permettre l'amélioration de la connaissance par secteurs, territoires ou zones d'emploi.

Choisir d'observer l'économie culturelle, l'emploi culturel (privé et public), la structuration du marché du travail et la formation, permet d'améliorer la connaissance de la réalité d'un secteur particulièrement riche et complexe et ouvre la voie d'interventions possibles afin de soutenir, de réorienter les aides, et d'adapter les instruments d'intervention.

Les *méthodes* utilisées pour les études sur l'emploi culturel passent par la collecte d'informations produites par des organismes nationaux (Insee, CNFPT, Agence nationale pour l'emploi [ANPE]...). Un partenariat actif avec ces organismes permet de résoudre en amont une partie des difficultés techniques de la collecte.

Des approches plus qualitatives sont à envisager notamment pour mieux comprendre, par exemple, les nouvelles articulations entre l'emploi et la formation, les stratégies professionnelles individuelles ou collectives portées par certains secteurs, ou encore les dynamiques de création d'activités culturelles.

Le *produit* de ces observations s'appuie sur la forme d'un rapport (document écrit, cédérom...), de synthèses, où tableaux et cartes permettent d'illustrer la réalité régionale de l'emploi culturel. La restitution de ces connaissances peut fonder ensuite un débat sur les disparités géographiques de l'emploi, des formations, et peut stimuler une réflexion sur la recomposition de l'intervention publique et ses rapports avec les acteurs privés (entreprises, associations, professionnels).

Les publics et les pratiques culturelles

Les observations portant sur les publics et les pratiques culturelles sont les moins développées à l'échelle régionale. Elles recouvrent une réalité très diverse et complexe, qui va

des simples mesures de fréquentation propres à un établissement ou à un espace particulier, aux analyses plus sociologiques (analyse de la composition des publics, analyse des pratiques culturelles). Mieux connaître cette réalité polymorphe est bien sûr un *objectif* primordial pour les politiques culturelles, et sert à apprécier les conditions d'une démocratisation culturelle. C'est aussi se donner les moyens pour comprendre les processus de discrimination, d'éloignement et d'empêchement qui frappent des groupes sociaux, en partie distincts selon les territoires.

Les *méthodes* varient selon le type d'observation. Le comptage, qui intègre un indice de fréquentation, doit s'efforcer d'intégrer des données de provenance géographique, de catégorie socioprofessionnelle, d'âge et de genre. Si cela permet de mieux connaître les publics fréquentant les structures culturelles, les indicateurs de fréquentation ne nous apprennent que peu de chose sur les pratiques culturelles proprement dites. Les pratiques culturelles renvoient à une complexité d'approches sociologiques et ethnologiques. Les travaux peuvent viser une pratique ou en croiser plusieurs, selon les secteurs ou les territoires. Ils intègrent des protocoles de recherche plus qualitatifs, plus proches des méthodes ethnographiques, recourant à des entretiens, sur la base de panels et groupes de contrôle. Il en est de même pour ce qui est d'étudier l'impact d'une mesure en faveur d'un groupe social particulier (exemple : les lycéens et le chèque-culture).

Les *produits* sont de natures également diverses : la production de données de fréquentation ou de suivi des publics peut emprunter la voie de tableaux de bord réguliers. L'étude d'une catégorie de pratiques peut faire l'objet d'un rapport plus analytique, mêlant approches quantitative et qualitative. Avec l'ethnographie des pratiques, le contenu du produit se

rapproche des formats propres à la recherche en science sociale. Le stade de la restitution est particulièrement important, notamment s'il implique des dimensions qualitatives. Les controverses au sujet des publics et des pratiques sont vives, et gagnent, par l'objectivation de données en région, à s'établir sur des indicateurs fiables et partagés auprès de destinataires les plus nombreux possibles.

Les moyens à mobiliser

Les moyens à mobiliser sont de nature différente – humain, technique et financier – et dépendent :

- ✧ de l'importance des missions et des programmes d'activités définis chaque année par les partenaires ;
- ✧ des possibilités financières mutualisées entre les partenaires ;
- ✧ de l'équilibre entre les financements consacrés en région aux actions et aux projets artistiques, culturels et patrimoniaux, et ceux destinés au dispositif d'observation. En effet, dans un contexte de raréfaction des crédits publics, il existe un effet de « seuil » financier à mobiliser pour l'observation au regard des financements apportés aux projets et aux actions en région.

La mise en place d'un tel dispositif est un investissement à moyen et long terme. *La diversité des expériences milite pour des processus très itératifs dans leur émergence* : la genèse des dispositifs a engendré une variété de situations tant sur les missions que sur les statuts et les moyens mobilisés.

De plus, les expériences régionales :

- ✧ n'ont pas la même antériorité ;
- ✧ ne s'appuient pas sur les mêmes types de partenariats ;
- ✧ ne couvrent pas de la même manière les domaines culturels ;
- ✧ n'ont pas les mêmes statuts juridiques ;
- ✧ s'inscrivent ou non dans les structures déjà existantes.

Le caractère partenarial, intersectoriel, transversal, territorial et excentré des dispositifs est une exigence de long terme, qui nécessite des ressources humaines et des compétences permanentes. Les partenaires contribuent dans le temps aux financements nécessaires à la réalisation des programmes d'activités.

Les compétences humaines d'un dispositif d'observation culturelle en région

L'observation de la culture en région se situe à l'intersection de multiples approches. À ce titre, elle nécessite des compétences individuelles et collectives particulières. Les recrutements sont parfois difficiles (capacité à rechercher et à traiter de l'information, à travailler en équipe, à fonctionner dans des organisations de plus en plus complexes, à définir des orientations, et négocier les objectifs).

Ces compétences se croisent avec des savoir-faire techniques centrés particulièrement sur l'utilisation pointue des logiciels classiques, des outils de développement de bases de données, des systèmes d'information géographique ; sur la construction de protocoles méthodologiques ; sur l'élaboration et l'utilisation d'analyses statistiques.

La question de la formation des permanents des dispositifs d'observation de la culture en région est donc cruciale et délicate :

- ✧ pour la formation initiale car aucune filière ne prépare objectivement à ce type de métier ;
- ✧ pour la formation continue, afin de développer ou acquérir de nouvelles compétences.

Enfin, le caractère très stratégique des processus d'observation oblige à une certaine pédagogie dans un secteur d'activités peu habitué à produire et à utiliser des statistiques.

Nous présentons ici les moyens nécessaires au fonctionnement d'un dispositif d'observation relativement « stabilisé ». L'objectif est simplement de donner quelques points de repère.

Les charges de personnel

Les charges de personnel sont de loin les plus importantes. Ce poste budgétaire représente entre 50 % et 70 % du budget général de fonctionnement. En fonction de l'importance du dispositif d'observation mis en place, l'équipe permanente devra assumer des compétences :

- ✧ de direction, de gestion, de planification et de suivi des programmes ;
- ✧ d'élaboration de protocoles méthodologiques, de traitements statistiques et cartographiques ;
- ✧ de gestion de bases de données et de système d'informations géographiques, de gestion et de maintenance du parc informatique ;
- ✧ d'organisation des services et des produits de l'observation.

Trois postes peuvent être envisagés pour le démarrage d'un dispositif d'observation :

- ✧ la gestion du dispositif : relations avec les institutions et les acteurs, définition des contenus et des méthodes, traitements des données, analyses ;
- ✧ la gestion des outils informatiques : parc de matériel, développement base de données, système d'information géographique, mobilisation des sources et gestion des informations ;
- ✧ la gestion administrative.

Exemples

Si Arteca (Centre de ressources de la culture en Lorraine) regroupe aujourd'hui une équipe de sept permanents, une structure plus récente comme Musique et danse en Poitou-Charentes a créé en 2003 un poste pour l'animation du dispositif d'observation du spectacle vivant. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ob-

servatoire du spectacle est intégré à l'Arcade avec deux permanents. L'Observatoire de la culture en Languedoc-Roussillon est un département de l'Oppes, association de valorisation de la recherche, avec trois personnes ressources dont les travaux ne portent pas exclusivement sur ce champ.

Les masses salariales mobilisées en 2002 vont d'un poste unique à une équipe permanente renforcée par quelques contrats à durée déterminée.

Un pôle informatique performant

La gestion de la circulation d'information demande un parc d'ordinateurs capable d'accueillir des logiciels grands consommateurs de mémoire. Cependant, les logiciels de traitement de textes et de données constituent les outils de base d'un dispositif d'observation : bien utilisés, ils offrent de grandes possibilités de travail tant dans les phases de collecte et de vérification que dans celles d'exploitation et de traitement.

L'usage des bases de données nécessite des compétences de développement en interne. Plusieurs équipes réfléchissent aujourd'hui à une mutualisation et à un partage d'outils existants. Une optimisation des coûts est à rechercher tant au plan régional entre plusieurs structures qu'au niveau inter-régional.

Ce pôle informatique (ordinateurs et logiciels) représente donc un poste budgétaire important en investissement et en amortissement. Les coûts de maintenance des logiciels ne doivent pas être sous-estimés.

Communication et mobilité

L'équipe permanente doit à la fois être mobile et disposer d'outils de communication performants. Deuxième poste de dépenses, il regroupe :

- ✧ tous les moyens de communication dont le haut débit Internet, outil indispensable de travail ;
- ✧ les frais de déplacements régionaux, nationaux voire internationaux.

Les rencontres professionnelles et les publications

Pour assurer une mission de restitution des travaux de l'observation et une mise en débat, un budget spécifique doit être réservé :

- ✧ à l'organisation de rencontres professionnelles ;
- ✧ à l'animation de groupes de travail thématiques ou territoriaux ;
- ✧ aux publications de lettres ou de rapports... sur les résultats obtenus.

Les autres postes de dépenses

Très variables selon les régions, ces autres postes budgétaires peuvent comprendre :

- ✧ la location de bureaux offrant la possibilité d'accueillir du public pour des rencontres et un espace de documentation ;
- ✧ l'achat de données auprès de l'Insee et de l'IGN ;
- ✧ les commandes régulières d'ouvrages pour constituer une « bibliothèque professionnelle » ;
- ✧ les cotisations à des associations nationales ou européennes.

Conclusion

On conclura tout d'abord qu'il n'existe pas de modèle standard utilisable dans la mise en œuvre d'une observation culturelle en région. Il n'y a pas non plus d'outils parfaits capables de tout accomplir...

La mise en place d'un dispositif d'observation dépend exclusivement de la volonté des partenaires publics d'initier cette démarche, à l'échelle régionale, de mutualisation et de capitalisation des connaissances. Celle-ci n'a d'autre finalité que d'être au service des stratégies de développement culturel.

En cela, un dispositif d'observation de la culture en région remplit une fonction de médiation dans ce qu'elle représente en termes de dialogues, d'échanges, d'expertises communes et de construction d'hypothèses de développement partagées. Sa position excentrée vis-à-vis des organisations doit garantir une pluralité des approches.

Quelle que soit son inscription institutionnelle, l'observation culturelle en région respecte le principe d'autonomie de chaque partenaire et vise à la cohérence des décisions et des interventions publiques pour l'amélioration du service culturel public.

L'activité d'observation doit manifester un souci d'articulation :

- * en son sein, afin d'assurer la capitalisation des résultats et leur partage ;
- * avec les mondes connexes de la recherche scientifique et des études ;
- * dans chaque région et à l'échelle nationale ;
- * à l'échelle européenne enfin.

Ce document a été conçu à l'échelle nationale, avec un souci de comparabilité et de partage entre ses différentes régions. Mais il doit s'inscrire également à l'échelle européenne.

Il existe d'ores et déjà un certain nombre d'observatoires qui, sans avoir ni la même vocation ni toujours les mêmes champs d'investigation, contribuent à l'enrichissement de l'information culturelle.

De plus, le projet d'observatoire européen, actuellement à l'étude sous les auspices de la Commission européenne, devrait contribuer à renforcer les liens et les coopérations qui existent, à l'heure actuelle, entre les acteurs de l'observation régionale.

ANNEXE

**Présentation des observatoires
ayant participé à l'élaboration de
*Observer la culture en région***



Arcade

Agence régionale de coordination
artistique et de développement
Service observatoire

17, rue Venel – BP 84

13101 Aix-en-Provence, cedex 1 – France

☎ 04 42 21 78 00

✉ observatoire@arcade-paca.com

📄 04 42 21 78 01

<http://www.arcade-paca.com>

Bernard MAAREK, directeur de l'Arcade

Valérie FAYOLLE, responsable de l'observatoire

Sandra COURTIAL, assistante d'études

Les partenaires

Ministère de la Culture et de la Communication (Drac)

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

La structure et ses missions

De 1995 à 2001, une mission d'observation appliquée à l'ensemble du champ culturel a été menée par l'Artec sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2001, le dispositif d'observation culturelle développé en Provence-Alpes-Côte d'Azur est porté par un service spécifique au sein de l'Arcade – Agence régionale de coordination artistique et de développement. Il intervient sur le champ de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

L'observatoire répond aux besoins des tutelles, des collectivités, ainsi que des professionnels. Il s'appuie largement sur les travaux réalisés par l'Artec et développe de nouveaux outils adaptés aux spécificités du secteur. En complément du recensement des opérateurs engagé depuis plusieurs années par l'Arcade, l'observatoire apporte une connaissance complémentaire sur l'emploi, les financements, la programmation, les publics... Il permet un suivi de l'évolution des activités, apporte un éclairage sur l'économie du secteur et privilégie une approche territoriale diversifiée.

L'observatoire travaille selon deux axes, à la fois sur la production d'indicateurs stables et fiables, mobilisables rapidement pour une première connaissance de la situation du secteur, et sur la production de travaux d'études plus lourds en réponse à une problématique particulière. Ce deuxième type de production mobilise l'ensemble des services sectoriels de l'Arcade en association avec l'observatoire, l'objectif étant de conjuguer différentes approches complémentaires, à la fois quantitatives et qualitatives.

Les travaux réalisés ou en cours

Aujourd'hui, les axes de travail de l'observatoire portent sur quatre points :

- ✧ *Les activités de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles* : l'observatoire recense, qualifie, dénombre et localise l'ensemble des activités du secteur sur la région. Cette information constitue un premier socle indispensable à l'ensemble des travaux engagés.
- ✧ *Les financements publics de la culture* : engagée à partir de 1990 par l'Artec, l'enquête sur les financements publics de la culture est aujourd'hui relayée par l'observatoire de l'Arcade. Il s'agit du seul chantier qui dépasse le champ de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. Réalisée auprès de la Drac, de la région, des six départements et d'un panel de villes et structures de coopération intercommunales, cette enquête permet d'identifier et de suivre l'évolution des dépenses culturelles publiques en région. Elle permet d'en étu-

dier la répartition par domaine ou par territoire, ainsi que le poids et les types d'intervention des différents financeurs. Les années disponibles portent sur les années 1990 à 1999. L'enquête sur les données 2003 sera prochainement réalisée.

- ✧ *L'emploi dans le secteur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles* : l'observatoire met en place une série d'indicateurs statistiques issus des différentes sources disponibles. Ils doivent permettre de mieux connaître et comprendre la situation de l'emploi dans le secteur à travers l'étude du volume et des types d'emploi, des conditions d'emploi, du profil et de la mobilité des professionnels, du poids de l'intermittence. Ces premiers indicateurs constituent des points de repères intégrés à, ou complétés par, différents travaux ponctuels plus approfondis sur un secteur (l'emploi dans la diffusion musicale) ou une problématique transversale (qualification fine des métiers, définition des besoins de formation du secteur).
- ✧ *Les publics du spectacle vivant* : l'observatoire met en place un projet d'accompagnement des diffuseurs (lieux et manifestations) sur le suivi de leur public. Ce projet porte sur deux points :
 - un accompagnement technique et méthodologique personnalisé pour les diffuseurs qui souhaitent engager une étude auprès de leur public ;
 - la mise à disposition d'un volet de questions communes sur les caractéristiques socioéconomiques du public, ses pratiques culturelles et son origine géographique.



Arteca

Centre de ressources de la culture en Lorraine
Centre d'affaires
14, boulevard du 21^e régiment d'Aviation
54000 Nancy

☎ 03 83 40 87 40

✉ arteca@wanadoo.fr

📄 03 83 40 87 41

<http://www.arteca.asso.fr>

Didier SALZGEBER, directeur
Frédéric LAPIQUE, directeur des études

Les partenaires

En 2003, les principaux partenaires sont le ministère de la Culture et de la Communication (Drac Lorraine) et le conseil régional de Lorraine. La ville de Nancy, les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges soutiennent les activités de l'association.

La structure et ses missions

Arteca est une association loi 1901 créée en 1992 à l'initiative de professionnels de la culture (transféré au 1^{er} janvier 2004 à l'établissement public de coopération culturelle). Après avoir développé et participé à de nombreux projets culturels et artistiques, cette structure s'est spécialisée au fil des ans sur les missions d'observation et d'information dans le secteur culturel, ainsi que sur les méthodologies d'action, de suivi et d'évaluation des projets culturels qu'ils soient publics ou privés.

Aujourd'hui l'association comprend une équipe de sept permanents (la plupart en contrat à durée indéterminée) chargée de mettre en œuvre les deux principales orientations de la structure :

- ✧ Développer des services aux publics, en améliorant la connaissance sur les activités culturelles régionales, l'accès et la diffusion de l'information auprès des acteurs, des structures culturelles, des professionnels et du grand public.
- ✧ Accompagner le développement culturel des territoires.

Après huit années d'un travail conjoint entre la Drac et le conseil régional de Lorraine sur l'observation de la culture en région, le partage d'expériences avec d'autres régions se poursuit et la démarche est consolidée.

Les travaux réalisés ou en cours

- ✧ *Les dépenses culturelles* – Contributions aux travaux de bilan de la Drac et du conseil régional de Lorraine, aux réunions de la CRADT. L'analyse des dépenses culturelles de l'État et des collectivités territoriales (1996 à 2002). Monographies. Base de données régionale interactive. L'analyse des dépenses culturelles de la Drac en région Champagne-Ardenne (1996 à 2002). Préfiguration d'un dispositif d'observation régional. Évolution des dépenses culturelles en Lorraine de 1994 à 1998.
- ✧ *Les opérateurs et les activités culturelles, artistiques* – Réalisation d'une synthèse statistique interrégionale dans le secteur des arts plastiques (2000). Analyse des saisons des pôles culturels régionaux du spectacle vivant (1999-2000, 2000-2001). Analyse des conventions dans le domaine du spectacle vivant. La mise à jour de l'*Atlas de la culture* en Lorraine via le site Internet. Édition des atlas culturels de territoires et de pays (mise à jour annuelle). Édition des annuaires professionnels et de territoires. Réalisation et mise à jour annuelle des cartes culturelles régionales. Analyse de l'emploi salarié dans le secteur de la culture en Lorraine (1995-1998). Convention avec GREE-CNRS de l'université de

Nancy II. Rapport de capitalisation des projets Adapt (FSE) réalisé avec le Relais culture Europe – 2001.

- ✧ *Les publics et les pratiques culturelles de la population* – Première analyse des fréquentations des grands équipements culturels dans le spectacle vivant (1999-2000 – 2000-2001). Élaboration d'indicateurs dans le secteur culturel : base de données sur les indicateurs et table des variables utilisables (2000-2001). Contributions aux expérimentations sur la décentralisation culturelle. L'animation d'une plate-forme régionale sur l'information culturelle en région (dont le site sur l'éducation artistique). Organisation de séminaires et d'ateliers méthodologiques (depuis 1998).

Ces travaux d'observation alimentent les dispositifs d'accompagnement sur le développement dans le secteur culturel : le développement des métiers d'art, le dispositif « Emploi jeunes », le projet *Campus Cultura* avec le *Cned*, les réunions de synthèse des territoires, la mission régionale d'accompagnement au développement culturel des territoires.

MUSIQUE ET DANSE EN POITOU-CHARENTES

Musique et danse en Poitou-Charentes

91, boulevard du Grand-Cerf

86000 Poitiers

☎ 05 49 55 37 98

✉ xavier.migeot-mdpc@wanadoo.fr

📠 05 49 55 39 89

Guillaume DESLANDRES, directeur

Xavier MIGEOT, chargé de l'observatoire du spectacle vivant

Antoine CHOTARD, chargé d'études

Les partenaires

Le dispositif régional d'observation est financé par la Drac et le conseil régional de Poitou-Charentes, dans le cadre du contrat de plan État-région.

La structure et ses missions

Depuis janvier 2003, l'association régionale Musique et danse en Poitou-Charentes, créée en 1986, intègre un dispositif régional d'observation du spectacle vivant dont les trois objectifs spécifiques sont :

- permettre aux acteurs de mieux situer leurs activités (et les prises de décision afférentes) dans leur environnement local et régional ;
- identifier davantage les grandes tendances culturelles et artistiques présentes et à venir ;
- aider à l'accroissement quantitatif et qualitatif et à la circulation des informations relatives au spectacle vivant mises à disposition des professionnels du spectacle vivant, des repré-

sentants des collectivités publiques et des populations de Poitou-Charentes.

Les travaux réalisés ou en cours

En 2003, le dispositif d'observation travaille sur deux programmes :

- ✧ *Les caractéristiques de l'emploi et de la formation du spectacle vivant en Poitou-Charentes* – La réalisation d'un diagnostic de l'emploi et de la formation en région, dans la lignée du contrat d'étude et de prospective réalisé par la commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant. La réalisation d'enquêtes portant notamment sur les trajectoires d'artistes et de techniciens du spectacle vivant et les interactions éventuelles avec leurs mobilités d'emploi, leurs mobilités géographiques et l'intégration de la problématique de la formation professionnelle.
- ✧ *Les outils de pilotage des activités et des politiques publiques du spectacle vivant en Poitou-Charentes*
 - aide à l'évaluation (et à l'auto-évaluation) grâce à la création d'indicateurs d'activités. Identification des données de base (fichiers d'acteurs, dispositifs d'aide des collectivités publiques, textes réglementaires, caractéristiques techniques des équipements de diffusion...);
 - capitalisation d'informations périphériques au spectacle vivant mais utiles au pilotage des activités (thèmes connexes comme les enjeux liés à la décentralisation, au développement de l'intercommunalité...). Repérage des bonnes pratiques et bonnes expériences (réussites ou échecs). Intégration des données spectacle vivant dans d'autres systèmes d'informations (Institut atlantique d'aménagement des territoires, observatoires sectoriels...).



Oppes

39, rue de l'Université
34000 Montpellier

☎ 04 67 61 46 54

📄 04 67 61 54 82

✉ contact@oppes.org

<http://www.oppes.org>

Emmanuel NÉGRIER, directeur scientifique
François BARAIZE, chef de projet
Philippe MAFFRE, chargé d'études

Les partenaires

La Drac Languedoc-Roussillon, des collectivités territoriales sur des objets d'études précis, le CNRS et le pôle universitaire européen, l'Insee, le CNFTP, la DRTEFP, le Sgar, Arcade, Arteca.

La structure et ses missions

L'Observatoire des politiques publiques en Europe du Sud (Oppes) est une association de recherche. Elle est née d'une réflexion collective au sein du Centre d'études politiques de l'Europe latine (Cepel), unité mixte de recherche CNRS université Montpellier I, pour développer un partenariat à l'échelle des pays du sud de l'Europe. Créé en 1986, son projet majeur concerne la régionalisation des États d'Europe du Sud.

L'Oppes repose sur un réseau de laboratoires couvrant l'ensemble de l'aire culturelle. Il est actuellement formé d'universitaires et de

chercheurs en économie, sociologie, ethnologie, droit public et science politique. L'Oppes édite depuis 1994 une revue de science politique, *Pôle Sud*, revue de science politique de l'Europe méridionale, soutenue par le CNRS.

L'objectif général de la fonction d'Observation du département politiques culturelles de l'Oppes est de construire un instrument pérenne d'études et d'analyses quantitatives et qualitatives du secteur et de la filière culturelle en Languedoc-Roussillon, dans un partenariat entre les collectivités territoriales et les institutions de recherche.

Les chantiers d'études

- ✧ *L'évaluation in-itinere du protocole de décentralisation culturelle en Lozère* – Comme protocole expérimental, son observation vise la confrontation des logiques et des pratiques des acteurs du partenariat (État, conseil général de Lozère), et l'évaluation du processus partenarial : repérage des blocages institutionnels, des opportunités de partenariat, des leçons tirées en termes de décentralisation culturelle, des déplacements entre objectifs initiaux et réalisations. Cette mission, contenue dans la charte protocolaire, fait l'objet d'une coordination à l'échelle nationale avec les autres sites expérimentaux (Groupe national de suivi des protocoles).
- ✧ *L'étude longitudinale des dépenses culturelles publiques en Languedoc-Roussillon* – État des lieux des dépenses culturelles publiques sur le territoire, son objectif est de visualiser les contributions respectives des pouvoirs publics en fonction des territoires de vie et d'action ; d'apprécier les points forts et les lacunes du financement culturel en termes de bassin ou de domaine. L'observation régionale des dépenses publiques culturelles s'appuie sur la méthodologie d'étude développée par l'Arcade, à partir d'une utilisation stricte des nomenclatures fonctionnelle et économique du Dep. La première étude concerne les dépenses publiques de l'année 1999. Sa vocation est d'être triennale.

- ✧ *L'analyse de l'emploi culturel en région* – Son objectif est de rendre compte des différents aspects (territoriaux, sectoriels) de la présence du domaine culturel sur un territoire, sa contribution au développement régional. La première étude, dont la mise en œuvre est prévue à partir de fin 2002, se développe à partir d'un partenariat avec l'Insee, sur la base, notamment, d'une exploitation des chiffres issus du recensement de la population 1999.
- ✧ *Les diagnostics territoriaux* – Leur objectif est de réaliser un état des lieux de la présence de la culture dans un espace de partenariat construit ou en constitution : identifier l'ensemble des équipements et acteurs culturels d'envergure intercommunale ou communale ; offrir aux acteurs de ce territoire des points de repère issus d'une analyse quantitative et qualitative de l'offre culturelle, et d'une comparaison avec des sites sociodémographiquement similaires ; préconiser des pistes de réflexion et d'action collective.

Les publications

Emmanuel Négrier (sous la dir. de), *Patrimoine culturel et décentralisation. Une étude en Languedoc-Roussillon*, Paris, L'Harmattan, 2002.

—, *Gouverner les métropoles. Annales des Ponts et Chaussées*, n° 102, 2002.

Alain Faure, Emmanuel Négrier (sous la dir. de), *La politique culturelle des agglomérations, Datar, OPC, Dexia*, Paris, La Documentation française, 2001.

Emmanuel Négrier, Philippe Maffre, *Vers une fonction-ressource « culture et ville » en grand Sud-Est. Une nouvelle aire d'action culturelle ?*, Rapport pour la Miiat Grand Sud-Est, Grenoble, OPC, 2001.

François Baraize, Emmanuel Négrier (sous la dir. de), *L'invention politique des agglomérations*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Observer la culture en région

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

L'Observatoire des politiques culturelles

1, rue du Vieux-Temple

38000 Grenoble

☎ 04 76 44 33 26

✉ opc.culture@wanadoo.fr

📄 04 76 44 95 00

<http://www.observatoire-culture.net>

Jean-Pierre SAEZ, directeur

Cécile MARTIN, responsable des études

Les partenaires

Il bénéficie du soutien du ministère de la Culture et de la Communication (DDAT), du conseil régional Rhône-Alpes, de la ville de Grenoble, de l'université Pierre-Mendès France et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble.

Il est par ailleurs conventionné avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action territoriale (Datar).

Il engage des collaborations ponctuelles avec divers laboratoires d'universités, parmi lesquels : CNRS-Cerat/IEP de Grenoble, ISPEF/université Lyon II, CNRS-Cepel/université de Montpellier, CRDT/université de Reims Champagne-Ardenne, Gresoc/université Toulouse Le Mirail...

La structure et ses missions

Association loi 1901, l'Observatoire des politiques culturelles est un organisme national dont la mission est d'accompagner la décentralisation et la déconcentration des politiques culturelles publiques

par l'organisation d'études, de rencontres, d'informations et de formations.

L'Observatoire conduit et capitalise au plan national la réflexion sur les politiques culturelles territoriales par ses travaux propres, l'utilisation et la restitution d'autres travaux, par les débats qu'il organise en interne et à l'extérieur.

Ses travaux (études-actions, évaluations, séminaires, colloques, publications, formations) portent sur le partenariat institutionnel des collectivités publiques, sur les relations entre collectivités publiques et réseaux professionnels de l'art et de la culture, sur la place du champ culturel dans d'autres politiques publiques à caractère territorial (politique de la ville, développement local et économique, éducation artistique...), sur les questions relatives au service public culturel et au choix de modes de gestion, sur la dimension internationale des politiques culturelles des collectivités territoriales.

Les chantiers d'étude

L'Observatoire des politiques culturelles pilote des études de portée générale en vue d'accompagner les décisions et actions des collectivités publiques.

Thèmes autour desquels l'Observatoire construit son programme d'études :

- ✦ action publique culturelle, initiatives privées et territoires (décentralisation des politiques culturelles, coopération culturelle intercommunale...);
- ✦ éducation artistique, responsabilité culturelle des collectivités territoriales;
- ✦ innovation artistique et culturelle, institutions et citoyenneté;
- ✦ action publique culturelle : les outils de sa mise en œuvre et les usages associés (métiers de la culture, formations culturelles, modes de gestion des équipements culturels...);
- ✦ relations culturelles internationales et européennes.

Études les plus récentes ou en cours

La culture dans la (re)composition des territoires. Pierre-Antoine Landel, Philippe Teillet. Datar, DDAT, OPC.

Les enjeux culturels du réseau des villes-centres en région Rhône-Alpes. Pierre-Alain Four, Marie-Christine Fourny-Kober, Anne Laval. Conseil régional Rhône-Alpes, OPC.

Les conseils généraux et le patrimoine. Guy Saez (sous la dir. de), Marie-Anne Guérin. Dapa, OPC.

Le métier de directeur d'affaires culturelles. Philippe Dressayre (sous la dir. de). CNFPT, DDAT, associations nationales des directeurs d'affaires culturelles, OPC, 2002.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de la Culture et de la Communication

Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT)
2, rue Jean-Lantier – 75001 Paris

☎ 01 40 15 78 38 veronique.charlot@culture.gouv.fr

📄 01 40 15 78 18

Département des études et de la prospective (Dep)

2, rue Jean-Lantier – 75001 Paris

☎ 01 40 15 79 07 jean-cedric.delvainquiere@culture.gouv.fr

📄 01 40 15 79 99 <http://www.culture.gouv.fr.dep>

Table des matières

Préface	7
Introduction	11
PREMIÈRE PARTIE	
Les quatre dimensions de l'observation culturelle en région	
Une définition	17
<i>Précisions sur cette définition</i>	19
<i>Ce que n'est pas l'observation culturelle en région</i>	21
<i>En conclusion</i>	22
Des principes directeurs	24
<i>La position excentrée du dispositif</i>	24
<i>Un principe de partenariat</i>	24
<i>La permanence des informations</i>	25
<i>Une vocation intersectorielle et transversale</i>	25
<i>Une vocation territoriale</i>	26
<i>Un principe de validation</i>	27
<i>Un principe de restitution</i>	27
Des modalités de travail	29
<i>Une coopération étendue</i>	29
<i>Un savoir-faire technique et une rigueur méthodologique</i>	30
<i>Une compatibilité et une capitalisation au plan interrégional, national et européen</i>	31

Des services et des produits	32
<i>Quelques exemples de services de l'observation de la culture</i>	32
<i>Quelques exemples de produits de l'observation de la culture</i>	33
 DEUXIÈME PARTIE	
Les pratiques de l'observation culturelle en région	
Une première typologie des champs d'investigation	37
<i>Les financements publics de la culture</i>	38
<i>Les ressources artistiques et culturelles des territoires</i>	40
<i>L'économie, l'emploi et la formation</i>	41
<i>Les publics et les pratiques culturelles</i>	42
Les moyens à mobiliser	45
<i>Les compétences humaines d'un dispositif d'observation culturelle en région</i>	46
<i>Les charges de personnel</i>	47
<i>Un pôle informatique performant</i>	48
<i>Communication et mobilité</i>	49
<i>Les rencontres professionnelles et les publications</i>	49
<i>Les autres postes de dépenses</i>	49
 Conclusion	 51
 ANNEXE	
Présentation des observatoires ayant participé à l'élaboration de <i>Observer la culture en région</i>	
Arcade	55
Arteca	58
Musique et danse en Poitou-Charentes	61
Oppes	63
Observatoire des politiques culturelles	66

Réalisation-fabrication : TRANSFAIRE, 04250 Turriers
☎ 04 92 55 18 14 ✉ transfaire@transfaire.com
Dépôt légal 40017, janvier 2004